

# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CLARINS AZUR sur la commune principale de l'AIOT Avenue du Général Leclerc 10300 STE SAVINE.

La référence de votre dossier est A-3-HT7SHIEOW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/01/2023 à 14h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- (pour rappel, déclarant)
- (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **82161597800011**

Organisme : **ELCIMA ENVIRONNEMENT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Personne morale

N° SIRET **90756131000018**

Raison sociale **CLARINS AZUR**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

**12 AV DE LA PTE DES TERNES**

**75017 PARIS 17**

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **Business Support Transformation Officer**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction : **Directeur Qualité Sécurité Environnement**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CLARINS AZUR**

Description des activités :

**Production de cosmétique et produits de soins de type OTC relevant des rubriques ICPE 1450, 1510, 2640, 2910, 2925 et 4331 au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous le régime de déclaration. L'emprise porte sur un foncier de 12 500 m<sup>2</sup>, dont un bâtiment de 28 700 m<sup>2</sup> environ. L'installation sera constituée d'un bâtiment principal regroupant les activités de : - réception et livraison, associées à des quais de déchargement / chargement, - unité de production des produits cosmétiques, - zone de conditionnement et de stockage des produits finis, - zone de stockage dédiée aux matières premières dont une partie réservée aux liquides inflammables, - utilités pour assurer le chauffage et les apports en chaleur nécessaires au process, équipements de refroidissement, - zones de bureaux et locaux sociaux - différents laboratoires nécessaires au suivi de la production. L'installation bénéficiera des équipements et aménagements suivant : - unité de pré-traitement des effluents issus de l'unité de production, - zone de tri des déchets, - zone de parking pour le personnel, équipée de noues d'infiltration des eaux pluviales de voiries, - dispositif de gestion des eaux pluviales par infiltration et rétention des eaux en cas d'incendie, - espaces verts et arborés, - moyens d'intervention pour la sécurité du site (défense incendie externe, sprinklage).**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**Avenue du Général Leclerc**

**10300 STE SAVINE**

X : 774309

Y : 6799341

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4331	3	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	Quantité susceptible d'être présente 90 t	DC	

1510	2-c	Entrepôts couverts	35700 m3	DC	
2910	A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 3.4 MW	DC	Chaudière chauffage
1450	2	Solides inflammables	Quantité susceptible d'être présente 100 kg	D	
2640	b	Fabrication industrielle de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels	500 kg/j	D	
2925	1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 80 kW	D	Batteries des chariots

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **26000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Eaux Usées/Eaux Vannes domestiques provenant des WC, des lavabos, des douches et des cuisines (EU-EV), Eaux Usées Industrielles (EUT) provenant des processus de lavage des laboratoires et des locaux d'utilités (traitées par une station de pré-traitement), Eaux Usées incendie (en cas de sinistre, contenues au sein du site), Eaux pluviales des toitures(EPT) + Eaux pluviales des voiries (EPV), rejet par infiltration in situ (2 bassins d'infiltration + 2 noues paysagères).**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Une filière de traitement interne des effluents process sera mise en œuvre, constituée des 3 étapes suivantes : • Etape de dégrillage • Traitement biologique par boues activées et/ou traitement physico chimique • Filtration. Les eaux traitées seront dirigées vers le réseau collectif pour prise en charge sur la station d'épuration collective. Les rejets respecteront les valeurs limites réglementaires et de la convention de rejets avec le gestionnaire. Un regard de**

**prélèvement sera mis en œuvre pour les prélèvements de contrôle par le service assainissement. Un pré-traitement des EP des voiries par séparateur à hydrocarbures sera assuré avant infiltration.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduelles :

**Les eaux de process non traitées seront rejetées dans le réseau EU/EV de la ZAC dans le respect de la convention de rejet conformément aux prescriptions de la ZAC. La STEP accueillant ces rejets au niveau du territoire est celle de Barberey Saint-Sulpice.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**En phase d'exploitation, une chaufferie gaz sera mise en œuvre pour les besoins du process (production de vapeur). Des COV pourront être produits en fonction des différents procédés utilisés pour la production de formulations cosmétiques ainsi que pendant les opérations de dépotage d'alcool.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**Les émissions de gaz à effet de serre seront minimisées compte tenu de la performance des procédés/équipements en lien avec la démarche de certification HQE lancée par Clarins. Le captage des COV potentiellement émis sera assuré par des événements avec arrêt de flammes longue durée, ainsi que par l'extraction au niveau des pesées et des ateliers de fabrication, permettant le respect des Valeurs Limites d'Emissions (VLE) fixées par l'arrêté du 2 février 98. Ces émissions seront limitées au seul laboratoire et seront très faibles. L'utilisation et l'entretien des machines seront effectués par un personnel qualifié, spécifiquement formé. CLARINS s'assurera du respect des recommandations des constructeurs et de l'entretien régulier des machines pour prévenir des émanations de COV. Finalement, les opérations de dépotage d'alcool pourront être à l'origine d'émissions diffuses de COV, toutefois la fréquence de ces opérations est très faible, de l'ordre d'une fois par mois pour une durée d'1h30.**

Autres sources :

**Rejets liés au trafic lié à l'activité de l'installation (minimisées par des consignes d'exploitation /circulation). Emission de poussières pendant la phase de travaux (minimisée par des mesures spécifiques dans le cadre du chantier).**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**L'activité du site entraînera la production des types de déchets suivants : déchets issus de l'activité de conditionnement des produits finis : cartons, plastiques, papiers, etc. déchets de bureau assimilables à des déchets ménagers : papier, carton, plastiques, ordures ménagères déchets liés à l'entretien des équipements de traitement des eaux : boues issues des séparateurs hydrocarbures, refus de grillage, déchets générés par le nettoyage et l'entretien des équipements de production déchets de maintenance pouvant être souillés par des produits dangereux**

professionnels. L'ensemble des déchets seront triés sur place. Ils seront pris en charge en filières habilitées et conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets valorisables (papiers, cartons, plastiques) seront dirigés sur les filières de valorisation matières.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Une réserve d'eau incendie ainsi qu'un système de détection et extinction incendie par sprinklers couplé à un système d'alarme sera mis en place pour permettre la lutte contre la propagation de l'incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le réseau d'adduction eaux incendie de la ZAC Parc du Grand Troyes dispose d'un débit de 140 m<sup>3</sup>/h et une pression > 1Bar, pendant 2 heures au droit de 2 bornes en simultané. La défense incendie se basera ainsi sur un réseau de poteaux incendie: 2 PI publiques disponibles côté EST rue de Berlin et rue de Budapest + création de 6 poteaux incendie privés et une réserve d'eau incendie de manière à pouvoir fournir 360 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures (débit estimé à partir du calcul D9). Les cellules de stockage et la zone de production seront équipées de système de protection incendie par sprinklage. Des RIA et des extincteurs seront aussi présents sur le site.**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **11101550**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Non**

**Organisme  
en charge**

**Nom de l'autorisation ou de la déclaration**    **Date de dépôt**

**de l'  
instruction**

DIOTA-230117-142006-242-108

17/01/2023

DDT

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat a signer ICPE Declaration.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan\_cadastral\_perimetre\_ICPE.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**1001751\_ICPE\_001\_LIM 35m\_compr.jpg**